

Maisons-Alfort, le 4 janvier 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide FUMICIDE BF

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société LCB de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du second nom commercial FUMICIDE BF dont le produit de référence est ULTRAD BF (AMM n° BTR0040), et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du second nom commercial FUMICIDE BF.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit FUMICIDE BF est un biocide de type 18 composé de 0,95% de bifenthrine se présentant sous la forme d'une poudre.

La bifenthrine est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et ne fait pas l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	bifenthrine
N°CAS :	82657-04-3
Type de produit :	18

CONSIDERANT

- Que la préparation FUMICIDE BF est déclarée identique au produit ULTRAD BF, dont l'autorisation de mise sur le marché n°BTR0040, est en cours de validité ;
- Que la dénomination choisie est unique selon l'inventaire des produits biocides du Ministère en charge de l'écologie;

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché, n°20110054 / PB-11-00102, du produit FUMIC IDE BF, second nom commercial du produit ULTRAD BF (AMM n°BTR0040).

Marc MORTUREUX

Mots-clés : second nom, bifenthrine, TP 18